

AVANT-PROGRAMME • MUNICIPALES 2014

Ce document est une base de discussion et de réflexion sur des propositions des communistes d'Argenteuil. Il est mis à la disposition de la population, des associations, syndicats, formations de gauche, personnalités, avant la tenue d'Assises fin octobre pour finaliser et valider un support de liste de large rassemblement.

Les élus issus de cette liste, qu'ils soient dans la majorité ou l'opposition, feront vivre les idées de ce programme pendant toute la mandature. Ils soutiendront et accompagneront les actions concrètement utiles à la population, dans le sens de la transformation sociale.

Notre identité et notre apport ne se jouent pas sur notre capacité à proposer plus ou moins que ce que fait une autre municipalité, mais à faire autrement. Nous ne négligeons aucune novation : l'enjeu de nos pratiques et propositions vise à contribuer localement à changer la société, à donner à voir et comprendre ce que l'on peut faire pour abolir toutes les dominations et les exclusions, pour donner un autre sens au développement de l'humanité.

SOMMAIRE

1	L'enjeu des municipales
1	Vive la commune !
3	Jeunesse
3	La démocratie pour sortir de l'austérité
4	Des finances locales qui refusent les politiques d'austérité
5	Emploi
6	Le choix des services publics
7	Lutte pour la réussite scolaire
8	Santé, prévention, perte d'autonomie
9	Une politique sociale novatrice
9	Logement
10	Urbanisme
12	Environnement
12	Transports et Grand-Paris
13	Berges de Seine
14	Lutte contre les discriminations
14	Une ville pour tous
15	Sécurité, prévention
15	Sport
16	Culture
16	Retraités
17	Une ville solidaire

L'enjeu des municipales

Les communistes d'Argenteuil mettent en débat les propositions que vous avez sous les yeux pour, ensemble – habitants, salariés, associations, partis qui résistent à la droite et à l'extrême-droite et au libéralisme, organisations membres du Front de Gauche –, co-élaborer les contenus anti-austérité et de progrès social nécessaires pour notre ville dans la perspective des élections municipales de 2014.

Le but des élections municipales étant de constituer des majorités autour de programmes locaux articulés aux réalités nationales, l'enjeu est de rassembler largement sur un contenu de progrès social conjuguant la gestion et la lutte pour des moyens. Des moyens, il y en a : les milliards d'euros existent mais ils ne sont pas là où ils devraient être.

De notre point de vue, ces contenus devront tenir compte de la poursuite de la crise systémique du capitalisme, amplifiée dans l'Union Européenne par les traités d'austérité et, en France, par des politiques social-libérales assumées. Alors qu'il s'agirait de relancer l'activité par la relocalisation de l'emploi, la mobilisation du crédit et l'obtention de nouveaux droits pour les salariés, le gouvernement Ayrault fait le choix de réductions budgétaires qui, notamment, asphyxient les collectivités locales. Ce choix conduit à la récession alors que 75% des investissements publics sont financés à l'échelle locale. De son côté, l'acte 3 de la décentralisation va gravement mettre en cause les communes et des services publics.

Au plan local, comme national, la droite, de plus en plus en phase avec son extrême, est menaçante. Les Argenteuillais ont appris que M. Mothron « travaille à un projet sérieux et réaliste » en nous avertissant que « toutes les villes devront se poser la question des dépenses ». Traduit en langage courant, il nous annonce la poursuite de l'austérité généralisée, accentuée par M. Sarkozy, européanisée par le traité rédigé avec Mme Merkel et non remis en cause par M. Hollande. Le bilan de l'action de son équipe municipale de 2001 à 2008 a été lourd pour les Argenteuillais : destruction de logements sociaux et fermeture d'équipements, modification de la population, recours massifs aux emprunts toxiques, attaque contre la Bourse du travail, menace contre les Restos du Cœur, chasse à la racaille dans le Val d'Argent et utilisation du Malodor contre les SDF, etc. À l'époque, les luttes n'avaient pu stopper que certaines de ces agressions.

L'élection de l'équipe municipale de M. Doucet en 2008 a freiné les attaques les plus outrancières de l'équipe UMP précédente. Par ailleurs, elle a mené un effort d'équipement de la ville. Dans leurs domaines de compétences, les élus communistes et Front de Gauche y ont contribué : développement des Centres de santé, défense des dispositifs envers les personnes âgées et de l'Université inter-âge, création de place en crèches, passeport pour le Sport, mise en place d'une politique de la Jeunesse...

Pour autant, ce bilan s'est accompagné de l'accroissement de la pression fiscale et d'un enfermement gestionnaire oublieux des luttes pour obtenir des financements, de démocratie locale et de transparence. La volonté de réaliser vite a amené la municipalité à accentuer l'endettement de la ville et de la communauté d'agglomération, à prendre en charge des investissements qui n'étaient pas de sa responsabilité à l'exemple de l'annexe de l'Université Paris XIII, sans vision globale cohérente. Nous dénonçons également la décision d'implanter un lycée privé confessionnel et la volonté de la municipalité d'intervenir directement dans les affaires religieuses locales.

Dans ce contexte tant national que local, nous souhaitons co-élaborer les axes forts d'une politique municipale cohérente répondant aux besoins des Argenteuillais, appelant à l'action pour lever les obstacles à leur satisfaction et s'opposant aux décisions nationales d'austérité qui plombent la ville. Fin octobre, des Assises "Ma ville : 2014, je participe" finaliseront un projet municipal avec celles et ceux qui le voudront. Puis nous le porterons ensemble devant les électeurs, en prenant les dispositions pour battre la droite et l'extrême-droite.

À Argenteuil aussi, l'alternative à l'austérité, c'est possible !

Vive la commune !

L'intercommunalité et l'acte 3 de la décentralisation.

Les regroupements forcés en grandes intercommunalités se poursuivent sous la houlette des préfets. L'acte 3 de décentralisation concentre sur les métropoles un nombre très important de compétences, remettant ainsi en cause le rôle de chaque niveau de collectivités territoriales. Il attribue aux Régions énormément de pouvoirs qui entrent par ailleurs en concurrence avec les métropoles. Il vide les communes, les départements de leur capacité d'initiative en mettant en place des schémas contraignants hors desquels les cofinancements seront impossibles.

Dans le projet d'acte 3, l'État se défait une nouvelle fois de ses missions nationales devant garantir l'égalité sur tout le territoire. Il se désengage du développement économique et de son corollaire d'actions en faveur de l'emploi. Ainsi, 60% des "Trains d'Équilibre du Territoire" national sont transférés aux régions, 90% dans les 8 régions du grand bassin parisien ! Le texte prévoit de faire piloter par les régions la mission de l'orientation professionnelle et les CIO (centres d'information et d'orientation). Ce risque demeure même après l'adoption de la loi Peillon qui maintient cette mission dans le cadre de l'État.

Avec la réforme du temps scolaire, le gouvernement organise un nouveau découpage des prises en charge entre les communes et l'État, pour les missions quotidiennes d'enseignement. Alors que le coût pour les communes est évalué à 660 millions d'euros, le fonds d'amorçage n'est que de 250 millions.

Au contraire de la contrainte, la réforme devrait se hisser à la hauteur du niveau de coopération volontaire aujourd'hui rendu nécessaire entre les différentes institutions de notre République.

Cela appelle à inventer des formes nouvelles de "coopératives" opérationnelles ou de "gouvernement partagé", à l'échelle de grands projets volontaires et librement consentis, sous contrôle citoyen.

Aux métropoles intégrées, nous opposons des projets métropolitains, élaborés et contrôlés démocratiquement, incluant et respectant les différents niveaux de collectivités. En Région parisienne, le fait d'imposer des seuils contraignants de 300 000 habitants pour l'aire urbaine de Paris et de 200 000 au delà de cet aire urbaine, afin de former dans l'urgence des intercommunalités aux pouvoirs élargis et éloignés des habitants, entre en complète contradiction avec de véritables projets coopératifs décidés avec les citoyens.

Nous réaffirmons la pertinence des quatre niveaux institutionnels, commune, département, région, État, socle républicain sans lequel un renouveau démocratique et un haut niveau de coopération, de cogestion, de codécision ne peuvent se déployer. On voit déjà au niveau des intercommunalités des projets qui sont efficaces quand chaque commune est partie prenante.

Les communes, leurs élus, doivent être respectés. Ils peuvent et doivent être un formidable moteur démocratique pour construire et mener les coopérations et les projets partagés, conçus avec les citoyens. Elles doivent garder la maîtrise des sols et c'est pourquoi nous nous opposons à l'instauration de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) intercommunaux, prévue dans le texte.

Nous proposons que soit inventée une forme de consultation obligatoire des citoyens au niveau communal sur des grands projets régionaux ou métropolitains.

L'intercommunalité doit demeurer un outil de coopération entre les mains des communes pour mettre en œuvre volontairement des politiques publiques mutualisées sur un même territoire. Pour y arriver, nous prônons l'instauration de rapports de confiance, de respect mutuel, de dialogue et de coopération avec ces communes, afin d'élaborer ensemble des projets concrets au service des habitants dans le respect de l'identité de chaque commune.

Elle doit permettre de réaliser des projets pour satisfaire les besoins et les attentes de la population.

Selon nous, les intercommunalités ne peuvent se substituer aux communes en quelques domaines que se soit, sauf pour les compétences volontairement déléguées.

Elles doivent aussi devenir des boîtes à outils à la disposition des communes qui en sont membres.

Nous pouvons et nous devons :

- Débattre et décider avec notre population des compétences à transférer.
- Avancer une autre vision de la coopération intercommunale, à l'opposé de la mise en concurrence des territoires et de l'effacement de l'échelon communal qu'elle favorise incontestablement aujourd'hui.
- Créer des solidarités.
- Avoir comme principe de toute action que l'intercommunalité doit rester l'affaire des élus et des habitants par la mise en œuvre de moyens de consultation de la population sur les questions essentielles débattues et décidées par l'intercommunalité.
- Affirmer quotidiennement la démocratie comme mode de gestion. Utiliser la démocratie participative, le référendum, la pétition pour recueillir l'avis des citoyens de l'ensemble de l'agglomération.

- Création de commissions thématiques (emploi et secteurs transférés) d'agglomération élargies aux acteurs sociaux.

La jeunesse

Il n'y avait plus de politique municipale de la jeunesse à l'issue du mandat de M. Mothron. Elle a été réactivée lors du mandat actuel avec la rénovation ou la réinstallation d'espaces jeunes dans tous les quartiers. Le Conseil municipal des jeunes et la Soirée des réussites, où de jeunes Argenteuillais sont récompensés, ont été mis en place. Le studio musique et danse du Val Nord a été rénové. Il organise des soirées "open micro" qui révèlent un vrai potentiel musical sur la ville. Des structures d'accompagnement des jeunes sur l'emploi et un forum jobs d'été fonctionnent à nouveau. Cette politique sera poursuivie et amplifiée.

Parce que nous avons une vision globale et moderne de l'avenir d'Argenteuil, nous misons sur la réussite de ses jeunes. Ils en ont la capacité et en font souvent la démonstration ; il suffit de leur en offrir la possibilité. Ils ont droit aux meilleures conditions d'enseignement, à l'excellence, à l'accès à des formations de qualité pour les métiers d'avenir. Nous devons les aider à construire leur avenir de futurs adultes responsables à égalité de droits et de devoirs.

Nous mènerons avec eux un combat déterminé pour l'égalité des chances, contre les discriminations, pour faire reconnaître leurs compétences, leurs talents, leurs ambitions et bien sûr, leur participation concrète à la prise de responsabilités, de l'école jusqu'au conseil municipal.

Nous considérons aujourd'hui la jeunesse, non plus comme une catégorie à part qui n'aurait besoin que de vacances et de loisirs, mais comme des citoyens en devenir avec leurs capacités d'entreprendre, d'innover, de se projeter dans l'avenir. Dans un monde qui leur conteste leurs droits, où ils sont confrontés chaque jour aux discriminations, à un racisme anti-jeunes, où certains ont un sentiment de "no futur", ils ont besoin que nous leur fassions confiance pour exiger le meilleur pour eux.

La démocratie pour sortir de l'austérité

Que ce soit aux niveaux municipal, législatif ou présidentiel, la pratique de tourner délibérément le dos aux programmes sur lesquels les responsables politiques sont élus est à l'opposé de notre conception de la démocratie.

L'intervention citoyenne, la démocratisation des institutions, les indispensables mobilisations et les conquêtes sociales que nous visons dans les années à venir sont au cœur de nos préoccupations. Il s'agit d'approfondir les pratiques du partage du pouvoir – du local au national, de l'europpéen au mondial – l'orientation démocratique et participative que cela sous-tend, tant dans les luttes que dans la gestion quotidienne des communes.

Cela implique que l'intervention des participants aux dispositifs de démocratie participative ne se limite pas à la défense d'intérêts particuliers au niveau d'une rue, d'un secteur ou d'un quartier, mais qu'elle concerne également la définition de l'intérêt général au niveau de la ville. Pour cela, il faut une confrontation des points de vue dans une véritable délibération publique.

Une expression directe des gens au niveau local, non limitée aux sens interdits et aux trous dans les trottoirs, peut permettre un rassemblement au-delà des divisions actuelles, y compris politiques. À l'inverse, elle apparaît peu compatible avec le capitalisme et le social-libéralisme : en permettant de re-légitimer la politique et l'action de la collectivité, la participation directe des citoyens peut constituer un rempart contre l'"État minimum" des libéraux en même temps qu'une voie possible pour contrebalancer le pouvoir croissant de la finance et l'acceptation des politiques d'austérité.

Nous proposons l'instauration de conseils de quartier où ne sont pas discutées seulement les questions du quartier mais aussi de la ville dans son ensemble. Une assemblée de quartier peut et doit pouvoir débattre du budget de la ville, des priorités. Mise en place de budgets participatifs territoriaux (quartiers) ou thématiques ou de tranche d'âge (jeunes).

Nous proposons la création de conseils d'usagers dans les structures municipales (crèches, centres de loisirs, centres médicaux de santé, etc.), afin de permettre l'intervention des citoyens dans la gestion des services publics. Un comité des usagers des services publics locaux permettrait de fédérer l'intervention des citoyens et des salariés et d'intervenir aussi sur les services publics nationaux.

La mise en place d'un observatoire des engagements permettra aux citoyens de contrôler l'action des élus et le respect de leurs engagements, et faire le point de ces engagements chaque année pour prendre en compte les éventuels enrichissements à apporter à ce programme.

- Élus, nous favoriserons les lieux de vie, d'échanges et de confrontations utiles à tous pour avancer ensemble (Agora, maison du citoyen, etc.).
- Nous allons au devant des citoyennes et des citoyens. Nous n'attendons pas que « ça vienne », nous allons à la rencontre et cherchons la participation du plus grand nombre : tirage au sort, point de rencontre, jury citoyen, conseil local sur un thème, possibilité de saisine du Conseil municipal, forment autant d'expériences favorisant l'appropriation citoyenne des enjeux politiques.
- L'organisation de débats publics, l'encouragement à l'activité de mouvement d'éducation populaire, l'audition d'experts et de citoyens pour se forger collectivement une opinion... rien ne peut être négligé pour contribuer à créer une opinion populaire éclairée.
- Mettre internet au service de la démocratie : forum en direct avec les élus, création de réseaux sociaux locaux, etc.
- Amplifier les actions du conseil local de la jeunesse et des initiatives citoyennes avec les jeunes de la ville. Leur permettre de décider eux-mêmes d'actions à mettre en œuvre.
- Mise en place de commissions municipales élargies sur l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la culture, le sport, l'action sociale, l'économie, l'urbanisme, le logement... où seront associées les organisations citoyennes (associations, syndicats).
- Valoriser les organisations citoyennes, reconnaissance du bénévolat, agir pour un statut de l' élu (parents d'élèves, représentants de locataires...).

Il est paradoxal de rechercher des dispositifs pour que les habitants soient associés aux décisions de la vie locale et qu'une partie des participants à ces dispositifs ne dispose pas du droit de vote aux élections municipales. Si la citoyenneté ne se résume pas au droit de vote, il en est une partie intégrante. Cette démarche de démocratie participative engendrera à la fois plus de légitimité et d'efficacité à l'action des élus et renforcera la cohésion sociale dans la ville. Le 25 juin 1992, la Constitution a été modifiée : l'article 88-3 permet le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales aux citoyens de l'Union résidant en France. Pourquoi ne pas en faire de même pour les étrangers non communautaires en évitant ainsi de créer des citoyens de seconde zone ?

Des finances locales qui refusent les politiques d'austérité

Argenteuil, comme toutes les communes, est placée dans une situation financière et budgétaire particulièrement préoccupante. La suppression de la taxe professionnelle par Sarkozy (en moyenne 35% des ressources des communes) et son remplacement par la contribution économique locale, et celle de la dotation de solidarité urbaine, privent les communes de ressources fiscales.

L'augmentation de l'impôt local avoisine les 23% sur 2009/2010. La suppression de l'abattement général à la base de la taxe d'habitation entraînera en 2014 une nouvelle augmentation pour tous, pouvant aller jusqu'à 20%.

Notre ville paie un lourd tribut pour avoir contracté des emprunts dits "structurés", puis "toxiques". Même si certains ont été renégociés, la part des emprunts toxiques dans l'encours total de la dette reste très importante et nous payons des intérêts illégitimes qui bénéficient aux seules banques.

Deux axes essentiels pour remédier à cette situation insupportable pour les contribuables ont été trop peu présents dans l'activité municipale : l'information et la mobilisation des Argenteuillais, par exemple sur la question du remboursement des intérêts.

Nous ne nions pas les réalités, les contraintes budgétaires, les politiques nationales, départementales et régionales qui limitent les dépenses publiques. La solution n'est pas dans l'austérité alors que s'accroît la demande sociale.

En effet, les grands groupes du CAC 40 et le (un peu moins de) 1% des super privilégiés continuent de se remplir les poches. De 1998 à 2005, les revenus de 90% des foyers fiscaux ont augmenté de 4,3%. Dans le même temps, ceux des 35 000 foyers les plus riches progressaient de 25,3% et ceux des 3 500 les plus privilégiés bondissaient de 43,8%¹.

¹ Cité par Louise Gaxie et Alain Obadia dans « Nous avons le choix » p. 68 (une publication de la Fondation Gabriel-Péri janvier 2013)

Aujourd'hui, nous en sommes à 200 milliards d'aide aux entreprises, c'est-à-dire l'équivalent de la richesse créée par le secteur industriel de notre pays. Le gouvernement a récemment accordé 20 milliards sans contrepartie au titre de la compétitivité sur un total d'impôts de 52 milliards payé par les sociétés. Sans parler du sauvetage des banques, de 1 000 milliards d'euros.

Nous n'ignorons pas l'endettement de notre ville, 3^e au classement national pour l'importance de la pression fiscale, 8^e rang pour la taxe d'habitation et 11^e pour la taxe foncière ("Marianne"). Sans compter l'endettement très lourd de la Communauté d'agglomération.

Nous faisons des questions des subventions et du budget des questions publiques revendicatives.

Nous sommes pour l'emprunt quand cela finance des investissements utiles pour plusieurs générations. Pour leur financement, les collectivités doivent s'appuyer sur un système public bancaire, géré démocratiquement pour échapper aux marchés financiers.

L'impôt est utile pour créer et développer les services publics, les biens communs, la justice et la solidarité, la gratuité. Un vrai pouvoir fiscal doit être redonné aux collectivités territoriales.

Nous refusons les appels d'offres aboutissant à des délégations de service public (DSP), que ce soit pour l'éducation, la culture, l'eau ou le traitement des ordures ménagères. Nous défendons la collecte publique des ordures ménagères et le retour en régie de l'entretien des marchés de détail.

Nous refusons les PPP (Partenariats Public Privé) qui coûtent toujours très cher à la collectivité. Nous plaçons résolument pour le développement d'un vrai service public financier.

Nous agissons pour mettre en place une réforme des finances locales, de la taxe d'habitation qui est particulièrement injuste :

- En mettant notamment à contribution les actifs financiers des entreprises.
- En attribuant à chaque collectivité un panier fiscal de plusieurs impôts, s'adressant aux ménages et aux entreprises, permettant d'intervenir sur la base ou les taux.
- En sortant du maquis des péréquations horizontales qui créent une véritable concurrence entre les collectivités.
- En agissant contre les transferts de charges sans les moyens (Université, sécurité, rythmes scolaires...).

L'emploi

L'enjeu majeur à Argenteuil, c'est le maintien et le développement des industries existantes. Compétence de l'agglomération, l'emploi ne saurait être absent de l'attention des élus municipaux ; charge à eux de faire valoir la position de notre ville.

Des actions positives ont été engagées par l'Agglomération ; citons quelques exemples :

- AB emploi : base informatique d'offre d'emplois.
- Silicon Banlieue : espace de travail partagé au service des entreprises innovantes ; il est situé dans les anciens Bains-douches à côté de la Basilique.
- Pépinières et couveuses d'entreprise : plusieurs bâtiments.
- "Nos quartiers ont du talent" : action permettant de mettre en relation des entreprises et des jeunes diplômés.
- Formations : séminaires et services adaptés sont offerts à ceux qui recherchent des formations diversifiées. Le nombre de bénéficiaires, au regard des besoins reste encore trop faible.
- Pôle Mécatronique : démarche visant l'intégration en synergie de la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique dans la conception et la fabrication d'un produit en vue d'augmenter et/ou d'optimiser sa fonctionnalité. Ce pôle propose de nouveaux outils performants qui permettent de créer de nouveaux échanges et des synergies entre entreprises du territoire.
- Conseil de développement : il se veut une première étape de la démocratie participative. Il est composé d'une quarantaine de membres : institutions locales, élus locaux, entreprises, associations, syndicats. Sa discrète mise en place semble l'avoir mis à l'abri des influences les plus créatives ; elle est à améliorer.

Une dimension essentielle manque sur notre ville. C'est celle d'aménageur d'espaces destinés aux activités créatrices d'emplois. Les zones d'activités (Val Nord, Berges de Seine, gare centrale) ont besoin d'une restructuration profonde. La zone d'activité de la gare mérite une attention particulière. Une part importante de l'emprise foncière concerne les terrains détenus par Réseau Ferré de France. Les hypothétiques gares de la tangentielle et du tram utiliseraient une partie de ces ter-

rains. Mais dans la logique spéculative actuelle, il existe un risque que les terrains disponibles soient mobilisés pour la construction de logements.

Ce travail de long terme suppose une vision claire des besoins actuels des entreprises en matière de foncier et de bâti.

Alors que l'offre tend à se réduire, Argenteuil dispose d'espaces disponibles pour l'implantation d'activités, encore faut-il les valoriser et les promouvoir.

Enfin et surtout, l'emploi dépend de la politique choisie par le gouvernement, et dans ce domaine la déception est grande. Ce seront deux axes prioritaires de nos élus : aménager pour mieux profiter de la proximité de Paris et unir toutes les forces qui veulent le changement de cap.

Tout en préservant les activités exercées par les travailleurs à statuts, nous voulons valoriser la place de l'économie sociale et solidaire (ESS), de l'artisanat de l'activité économique de proximité. Aussi, nous proposons de :

- Maintenir les activités industrielles et en accueillir de nouvelles.
- Maintenir les marchés populaires et le commerce de proximité.
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la ville.
- Mobiliser les clauses sociales et ajouter l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics de la ville et plus particulièrement avec un encadrement d'associations et entreprises intermédiaires.
- Favoriser dans les appels d'offre les acteurs de l'ESS et particulièrement les coopératives.
- Affecter et créer de nouveaux locaux permettant le développement et l'entraide entre artisans locaux.
- Favoriser la transmission ou reprise des très petites entreprises sous une forme coopérative et en tout cas dans le cadre de l'ESS.
- Développer un urbanisme mixte, permettant d'intégrer des espaces d'activité de production dans la ville.

Favoriser la création de projets inter-villes, qui associent aussi Paris, pour les activités qui ont besoin d'un point d'accueil à Paris pour présenter leur production et contribuer au développement d'un conservatoire des savoir-faire.

Cette politique volontaire de dynamique économique devra être accompagnée d'un volet insertion économique-formation-emploi. À cet effet elle devra :

- Se doter de moyens suffisants avec des outils inter-partenaires publics pour l'insertion économique (mission locale, PLIE – plan local pour l'insertion et l'emploi...).
- Agir pour la mise en place de formations continues qualifiantes, en liaison notamment avec la promotion de l'emploi local, à gagner auprès de l'Éducation nationale et du Conseil régional.
- Soutien aux salariés privés d'emploi, soutien des salariés en lutte contre les fermetures d'entreprises, les licenciements.

Cette démarche est compatible avec une relance de l'industrie. Nous entendons dans les territoires et dans le pays favoriser un autre type de croissance afin de faire cesser le gâchis social et écologique, ce qui veut dire produire autrement, au service des hommes et de l'environnement.

Le choix des services publics

Les services publics permettent d'avoir accès aux droits fondamentaux pour tous.

Gestion et fiscalité municipales doivent permettre l'équité, parfois la gratuité, de certains services publics. Mais tous : énergie, eau, logement, collecte des ordures ménagères, transports en commun, stationnement, police, justice, poste, télécommunications, éducation, santé, protection sociale, culture, restauration scolaire, crédit, services funéraires... sont à protéger comme notre patrimoine commun, car ils assurent les conditions de l'égalité et de la citoyenneté. Nous faisons nôtre le pacte pour les services publics adopté aux États généraux de janvier 2011. Ce pacte est « fondé sur le principe d'appropriation sociale, d'égalité et de solidarité, de reconquête du bien commun par le peuple dans le plein exercice de sa souveraineté et sur l'ambition d'un développement humain durable ».

Ces services permettront d'offrir dans ces domaines les meilleurs services au plus juste prix voire gratuitement dans des cas choisis démocratiquement et en menant les actions pour leur financement par l'État, par les entreprises et les commerces quand ils en bénéficient. Nous observons

avec intérêt les exemples de gratuité des transports urbains mis en place avec succès dans certaines villes.

Un service public de qualité ne peut se développer sans une attention particulière aux agents de la fonction publique territoriale. Un service public efficace et de qualité ne peut se mettre en œuvre sans des agents formés, stables, reconnus, pleinement associés aux choix. Cela passe par :

- La promotion du statut.
- L'association des salariés dans l'élaboration des politiques municipales et leur intervention dans la gestion.
- Le développement de la formation professionnelle pour accroître les compétences mais aussi pour développer une capacité de travail avec les comités d'usagers des services publics, les conseils de quartier.
- Le soutien aux luttes des agents de la fonction publique territoriale sur leur pouvoir d'achat, notamment par la revalorisation du point d'indice gelé depuis 3 ans.
- Tout changement du périmètre des services publics sera décidé après consultation des habitants, des agents du service public avec leurs organisations syndicales.

La lutte est aussi un axe de gestion. Les citoyennes et citoyens doivent pouvoir compter sur leurs élus pour être à leur côté dans les luttes. Ils sont des points d'appui pour aider aux rassemblements les plus larges. On peut compter sur eux contre les expulsions locatives, murer l'habitat indigne, soutenir les sans-papiers, défendre l'emploi et refuser les licenciements boursiers, intervenir pour la défense des hôpitaux, obtenir les moyens pour l'école, contre les discriminations, pour le droit de vote des étrangers, etc. Leur mandat doit être utile pour soutenir et médiatiser les actions et initiatives citoyennes, élaborer des alternatives.

Pour leur part, les élus communistes inscriront leur action dans cette perspective.

Lutte pour la réussite scolaire

La priorité est donnée au service public de l'Éducation, dans le respect de la laïcité et l'esprit de la coéducation. L'ensemble de la communauté scolaire (enseignants, parents, élèves, administration, personnels, animateurs, éducateurs) est associé aux décisions et aux choix éducatifs. Le rôle des conseils d'écoles, des conseils d'administration des collèges et lycées, des délégués de classes sera valorisé en les associant aux réflexions et aux choix.

Nous refusons le transfert de charges induit par le projet de réforme gouvernementale sur les rythmes scolaires. Nous agissons avec nos élus pour une réelle gratuité de l'enseignement public.

Les politiques de culpabilisation des parents dans l'échec de l'éducation des enfants sont à la fois néfastes et inefficaces. Des actions d'aide et de soutien sont à mettre en place pour les enfants et les parents en difficulté. Il y a nécessité d'être davantage à l'écoute et mieux prendre en compte l'avis des parents d'élèves au travers leurs associations.

La collectivité (au sens collectif d'adultes en contact avec les enfants et les jeunes) doit pouvoir jouer tout son rôle dans l'émancipation des enfants, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui dans un système scolaire cloisonné.

On ne peut non plus éluder la question des crèches, qui accueillent déjà 4 800 enfants, et de l'équilibre des modes de garde. Il faut favoriser l'émergence d'associations de parents de la petite enfance pour les associer au fonctionnement des structures (crèches, halte-garderies...). Par ailleurs, les personnels chargés de la petite enfance doivent pouvoir échanger, faire des propositions, donner leur avis. Nombre de femmes des couches populaires se reconvertissent en assistantes maternelles. Il faut favoriser la formation et les lieux collectifs d'échanges.

- Créer un conseil local éducatif pour débattre, construire tout au long du mandat des propositions éducatives, des conférences d'éducation populaire aidant les familles à s'approprier les enjeux éducatifs, aidant les différents acteurs à intervenir sur le champ éducatif, les contenus développés (centres de loisirs, écoles, crèches, animations de rue, etc.)
- Soutenir fortement le mouvement associatif, les mouvements d'éducation populaire.
- Développer les politiques de prévention (clubs de prévention, lien avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), action du service municipal de la jeunesse, etc.
- Permettre la scolarisation des enfants dès 2 ans (programme de construction de salles de classes maternelles).
- Adapter les modes d'organisation, les pédagogies, et mettre en place un partenariat avec les haltes-garderies.

- Faire de la question de l'égalité femme/homme un fil rouge des contenus éducatifs.
- Lutter contre les discriminations sociales, culturelles, c'est aussi apporter une aide aux jeunes en recherche de stages. Quand le réseau familial est insuffisant, il faut que la collectivité mobilise les réseaux économiques locaux au service des jeunes et de leurs parcours de formation (bourse aux stages, soirées de rencontres entre jeunes diplômés et chefs d'entreprises, monde du travail, SOS rentrée scolaire, etc.).
- Plus juste répartition des médecins et psychologues scolaires et mise en place d'assistances scolaires dans toutes les écoles.
- La Caisse des écoles a pour but d'assurer une réelle gratuité de l'enseignement et favoriser la mise en œuvre de projets pédagogiques. Il y a nécessité d'associer l'ensemble des acteurs (enseignants, parents d'élèves, associations périscolaires, sportives) à sa gestion en assurant un fonctionnement transparent et démocratique, avec l'élection de ses représentants.

Santé, prévention, perte d'autonomie

Le budget communal n'a pas à prendre la place de l'hôpital public et du budget défaillant de la sécurité sociale. Nous soutiendrons des actions avec les mutuelles sur le droit à la santé pour tous, dans l'attente que nos luttes aboutissent pour que la sécurité sociale couvre 100%.

Les moyens des centres de santé doivent être développés pour accueillir de jeunes médecins ainsi que des spécialités nouvelles ou supprimées ; 2 nouveaux centres doivent ouvrir pour répondre au besoin des populations d'Orgemont et du Val Notre-Dame.

Nous proposons d'adopter l'objectif Ville Santé. Cette dénomination fait référence à celle décernée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à un certain nombre de villes pour lesquelles la santé est présente dans toutes les politiques municipales avec un caractère participatif.

Cela implique :

- Définition d'un Plan Local de Santé Environnementale répertoriant des pollutions liées à toutes les activités.
- Évaluation de la qualité de l'air en partenariat avec Air'Parif.
- Sensibilisation des citoyens sur les pollutions et accidents domestiques.
- Éradiquer le saturnisme lié à l'habitat insalubre.
- Promotion des centres médico-pédagogiques (CMP).
- Développer le travail partenarial avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui assure notamment une prise en charge d'enfants en bas âge et l'accueil des mineurs pour l'information et la délivrance de moyens contraceptifs.
- Information sur tous les sujets de santé touchant les adolescents et les adultes.
- Nouvelle campagne d'information contre le Sida et les maladies sexuellement transmissibles.
- Poursuivre les actions contre les fermetures de services dans l'hôpital, pour la construction de toutes les tranches prévues avec un personnel et des moyens techniques suffisants.
- Sensibilisation au dépistage du cancer du sein et de l'utérus chez les femmes, ainsi que du cancer colorectal.
- Information sur tous les sujets de santé touchant les adolescents et les adultes.
- Préserver et développer les points d'accueil en partenariat avec la sécurité sociale pour les personnes sortant du cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), notamment celles en situation de handicap et retraitées, et avec la CAF pour les prestations et l'action sociale.
- Campagne de prévention de la santé, notamment dentaire, en direction de tous les enfants.
- Éducation à l'alimentation. Le "bien manger" doit être accessible à toutes et tous en lien avec un plan de lutte contre l'obésité.

Perte d'autonomie :

Le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, potentiellement dépendantes, va s'accroître de 75% jusqu'en 2030 (+ 69 500 en Île de France, dont 8 300 en Val d'Oise). Pour les deux tiers environ ce sont des femmes.

L'accueil en établissements ne représente que 11,9%. La prédominance du privé dans ce secteur est inacceptable. Les tarifs pratiqués permettent aux quelques groupes leader de dégager des marges conséquentes pour leurs actionnaires. Dans leur publicité, ces établissements – constatant « qu'il faut construire 15 000 lits par an » – invitent le gouvernement à soutenir leur extension. Ils précisent à destination des actionnaires potentiels qu'il s'agit « d'un marché en devenir pour les

investisseurs soucieux de réaliser un investissement éthique et rentable ». Avec un rendement de 4 à 5% net et des tarifs à 3 000 à 4 000 € par mois et par personne, ils appellent cela de l'éthique !

Un gouvernement de gauche s'honorerait de proposer des solutions pour permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de trouver aussi près que possible de leur zone d'habitation une solution, financièrement abordable, en respectant le souhait et la personnalité de chacun : résidences à logements individuels, résidences collectives, résidences temporaires (accueil de jour), maisons médicalisées ou non , permettant de faire face à l'avancement en grand âge avec le développement de nouvelles maladies (dont neurologiques).

Élus, nous agissons, avec les intéressés dans les domaines suivants :

- Appui à la création de résidences publiques pour personnes âgées à prix modérés, en coordination avec les maisons de retraite existantes.
- Création d'un service public du 4^e âge (action de soutien à ceux qui aident des malades d'Alzheimer, résidences à statut public ou associatif de maisons médicalisées, réseau social et médical permettant au maximum le maintien à domicile, actions pour faire baisser le coût des maisons de retraite...) et/ou anticipation d'une quatrième branche de l'assurance maladie, en partenariat avec la sécurité sociale.

Une politique sociale novatrice

Nous refusons la politique de culpabilisation des familles, parents, personnes en difficulté sociale. Il faut sortir d'une action sociale qui accuse, renvoie sur l'individu la responsabilité de sa situation (chômage, difficultés de fin de mois), pour une action sociale qui accueille, soutient, oriente, inscrit dans une démarche collective.

Nous souhaitons une gestion transparente et démocratique du CCAS (centre communal d'action sociale) en associant l'ensemble des partenaires (associations, travailleurs sociaux, etc.).

Pour cela, nous devons :

- Réviser le quotient familial pour une plus juste répartition.
- Veiller à l'application du quotient familial sur toutes les prestations municipales et à la prise en compte dans les critères d'établissement du quotient familial du statut de monoparentalité.
- Agir pour que les couches populaires, les ouvriers et employés puissent continuer à vivre et se loger dignement.
- Développer des liens avec le tourisme social pour agir et créer concrètement les conditions du droit aux vacances pour tous.
- favoriser l'action et les organisations de privés d'emploi pour défendre l'accès à leurs droits.

Logement

La ville doit se donner les moyens d'une politique active du logement en ayant recours à tous les outils possibles, y compris des sociétés publiques d'aménagement pour conserver la maîtrise du foncier et combattre la spéculation (par exemple avec les prix plafond), de préempter, de pratiquer des baux emphytéotiques (logement social), de développer une politique cohérente du logement en partenariat privilégié avec l'Office public AB Habitat.

Partir des besoins :

- 7 600 demandeurs de logements sur Argenteuil.
- Les loyers et les charges prennent une part de plus en plus importante dans le budget des familles.
- Le manque d'entretien, de rénovation, de réhabilitation. les logements insalubres...
- Le logement privé est inaccessible à la plupart des personnes en recherche de logements.
- La situation des copropriétés dégradées est inquiétante.

Construire les logements dont ont besoin les Argenteuillais :

- Création d'un observatoire du logement en associant l'ensemble des acteurs. Rendre public les données, observations, propositions. Cela doit être également un lieu d'information et d'aide à l'organisation des locataires, copropriétaires, propriétaires, pour défendre leurs droits.

Construire des logements de qualité à un prix abordable bien insérés dans son environnement.

Pour cela il faut :

- Agir contre le désengagement de l'État en matière de financement, mais également du Conseil général et des prévisions de la Communauté d'agglomération, afin de construire des logements de qualité à un prix abordable.
- Associer les habitants aux projets de construction
- Agir pour que chaque ville construise au minimum 30% de logements sociaux.
- Stopper la spéculation foncière et agir pour que l'EPF (Établissement public foncier) joue pleinement son rôle.
- Prendre un arrêté anti-expulsions pour impayés.

Favoriser le parcours résidentiel des Argenteuillais en proposant une offre qui réponde aux besoins. Il faut donc diversifier l'offre de logements : logements sociaux, accession sociale à la propriété, accession à la propriété. Pour cela il faut associer les habitants aux projets de construction.

Il faut agir contre la spéculation immobilière en imposant un prix plafond du m² et en imposant aux promoteurs de mettre en place des conditions privilégiées pour les Argenteuillais.

Répondre à la diversité des demandes (hébergement d'urgence, résidence étudiants, personnes âgées, Foyers de jeunes travailleurs, etc.).

Bien entretenir, rénover, réhabiliter les logements. Cela passe par l'action contre l'habitat insalubre et l'obligation pour les propriétaires de faire les travaux nécessaires.

- Soutenir, aider les associations de locataires. Leur donner davantage de pouvoir en les associant aux décisions.
- Imposer que chaque bailleur s'engage sur une gestion de proximité de qualité et une présence de gardiens d'immeuble.
- Agir pour obtenir la remise en place des aides de l'État pour les réhabilitations.
- Lutter contre les marchands de sommeil.

Agir pour la baisse des loyers, la maîtrise et la transparence des charges.

- Prioriser le service public du logement au travers de l'Office Public de l'Habitat Argenteuil-Bezons où les locataires doivent être mieux représentés au Conseil d'administration. Obtenir l'exonération de la TFPB (taxe foncière des propriétés bâties) ce qui permettrait de faire baisser les loyers de 10%.
- Aide aux copropriétés : soutenir les copropriétés en favorisant l'accès aux dispositifs existant (plan de sauvegarde, aide financière, etc.).

Urbanisme

Argenteuil est située sur cette zone de seconde couronne où la ville est, plus qu'ailleurs, en devenir, du fait de la combinaison, d'une part, de la pression foncière qui se répercute en cascade depuis Paris intra muros jusqu'aux limites de l'agglomération et, d'autre part, de potentialités foncières importantes. Les lois SRU (solidarité et renouvellement urbain) et Grenelle 1-2 ont ainsi un territoire d'application idéal pour ces villes qui contrairement à Paris et à certaines villes de la première couronne ne présentent pas une forme urbaine finie. On ne fera, par exemple, plus évoluer le tissu urbain découlant des aménagements d'Hausmann. L'étalement urbain devra être maîtrisé dans cette seconde couronne.

On soulignera également dans ce thème l'évolution des modes de vie avec un besoin accru de surfaces habitables mais aussi du besoin d'extension de logements pour héberger, du fait notamment de la crise, les ascendants ou les descendants.

Ces différents éléments montrent que les villes de seconde couronne auront du mal à résister à un mouvement de densification. Ce mouvement sera maîtrisé soit par les Argenteuillais soit par les promoteurs et les aménageurs du Grand-Paris. Il y a là une dimension nouvelle des luttes sur les conditions et les objectifs de l'urbanisation ! Il faudra conserver notamment le caractère aéré à dominante pavillonnaire... Ce sont les futures règles du PLU (plan local d'urbanisme) qui permettront cet accompagnement avec notamment, les variables réglementaires d'emprises et de volumes.

La pénurie de logements fait que le droit à construire pour un desserrement de l'habitat peut profiter aussi à ceux qui veulent rentabiliser ou tirer profit de leur bien immobilier en louant de très petites surfaces. Aussi il convient d'être très prudent sur le sujet et prendre les mesures nécessaires.

La pénurie de logement doit être réglée avant tout par des politiques publiques fortes, avec le respect des parts de logements sociaux dans les différentes opérations de logements collectifs privés

et avec les freins nécessaires à la surdensité.

Pour accompagner le mouvement de densification mais aussi pour permettre un renouvellement urbain, il faut donc canaliser les droits à construire :

- Pour ne pas densifier artificiellement des quartiers dont la voirie n'est pas vraiment adaptée (problèmes de circulation accrue), étant entendu que les problèmes de parking sont eux aussi à prendre en compte.
- Pour ne pas imposer exagérément des contraintes de prospects (distance minimale entre bâtiments) ou de vues directes ou indirectes sur des secteurs faiblement denses. On a vu ainsi se réaliser des opérations de 5 ou 6 étages dans des quartiers à dominante pavillonnaire. Outre les contraintes de "vue plongeante", ce sont aussi souvent des privations d'ensoleillement ou de vue lointaine qu'imposent ces opérations de collectifs à leur voisinage.
- Pour accompagner une forme urbaine qui ne doit pas donner une image de rupture trop brutale, voire de chaos urbain permanent, car cela rend beaucoup plus difficile de trouver une harmonie de gabarit de rue. L'harmonie de la ville c'est aussi avant tout celle de ses rues. Des immeubles collectifs de type 3 ou 4 étages maximum dans le tissu pavillonnaire, plus en rapport avec les gabarits de gros pavillons, devraient être possibles.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne peut y avoir d'opération supérieure à R+4. Celles-ci doivent être localisées évidemment en hyper-centre, entre logements, commerces et équipements. Elles peuvent être localisées aussi dans les zones d'urbanisme déjà prévues pour les collectifs et dans des ZAC (zones d'aménagement concerté) dont les limites et les aménagements resteront des points critiques à surveiller.

La règle habituellement trop normative empêche ou étouffe ainsi toute possibilité de mutualisation du cadre bâti pour des projets d'habitats participatifs ou plus simplement d'optimisation des mitoyennetés dans la logique de densification douce.

Il devrait être possible par exemple de donner du droit à construire supplémentaire pour les projets mutualisés qualitatifs. Pourquoi ne pas imaginer des procédures de micro-ZAC dans des procédures de modifications simplifiées de PLU dans les quartiers où le parcellaire trop imbriqué empêche de manière douce tout renouvellement urbain ?

Ces procédures de mutualisation pourraient se révéler intéressantes pour les formes d'habitat participatif dont les « castors représentent une expérience passée de référence ».

De manière générale, les expériences d'habitat participatif sont à encourager ; elles permettent des solutions intéressantes en marge des circuits commerciaux traditionnels pour peu qu'elles ne génèrent pas à leur tour de l'exclusion.

La densification est facteur d'évolution du paysage qu'il convient de contrôler sans tomber dans les excès (absence de construction ou surdensité). On peut admettre ainsi que parfois des bâtiments imposants puissent se poser harmonieusement dans le paysage. On peut imaginer aussi de pouvoir compenser la densification par une multiplication d'aménagements d'espaces verts publics.

Il faut sans nul doute, dans les quartiers à dominante pavillonnaire, continuer de limiter une emprise de construction en imposant un minimum d'espaces végétalisés pour une parcelle donnée. On doit s'assurer surtout qu'une densification douce permette de faire évoluer harmonieusement les volumes susceptibles d'être construits dans les rues, car ce sont elles qui, en définitive, façonnent la ville.

Pour les quartiers de type Val d'Argent ou Cité Joliot-Curie, la densification reste un moyen intéressant de requalification, en tentant de recréer de la mixité. Outre la nécessité de créer des équipements supplémentaires propres aux densifications, la dimension paysagère qualitative pour les nouveaux espaces publics créés (rues, espaces verts, places...) doit demeurer un objectif majeur des requalifications urbaines.

Pour l'hyper-centre, la densification ne peut se concevoir sans les structures d'accompagnement mais aussi sans un accroissement des transports en commun.

Dans tous les cas de figure, la densification – même douce – doit entraîner une réflexion sur la place de la voiture en ville (sa nécessité et son stationnement) et les solutions de transport en commun car en définitive ce sont bien les problèmes de mobilités qui sont posés.

Environnement

Notre ville est très étendue. Elle conserve encore de larges espaces de verdure. Certains ont été récemment aménagés comme l'ancien stade Henri-Barbusse et autour du bassin nautique. L'acquisition par le Conseil régional des buttes de Corneilles et d'Orgemont permet d'entrevoir des aménagements d'accès promenade à court terme. L'organisation de cheminements du centre ville vers ces espaces est à concevoir progressivement, en partenariat avec les habitants, notamment en logements collectifs. Ils pourraient devenir des liaisons vertes piétonnes entre les différents espaces boisés favorisant le développement de la faune et de la flore.

D'autres pistes sont possibles :

- Politique publique qui concourt à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre.
- Exiger que la plage horaire pour le survol nocturne soit étendue et respectée.
- Plan d'action en faveur de l'arbre et plan de protection des populations d'oiseaux.
- Mise en œuvre d'une gestion plus écologique des espaces verts.
- Mise en place un plan d'action avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) répondant à un souci d'amélioration de la gestion des problématiques environnementales. Ainsi, dans les parcs de bâtiments, de véhicules et d'éclairage, les mesures adoptées doivent permettre de réduire la consommation énergétique (électricité et eau), papier, encre, améliorer le tri des déchets, étude "carbone" des bâtiments communaux et de l'ensemble des logements privés, aidant ainsi les propriétaires à réaliser les travaux d'isolation nécessaires aux économies d'énergie.
- Élaborer une Charte Haute Qualité Environnementale. Ce texte incitera les entreprises privées à adopter une démarche Haute Qualité Environnementale.
- Poursuite des actions de sensibilisation à l'environnement, notamment en direction de scolaires.

Cultiver ce que nous consommons, c'est encourager un nouveau modèle agricole :

- Création de jardins solidaires, partagés ou ouvriers.
- Installation d'un maraîchage en partenariat avec l'AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) sur la plaine d'Ardival.

Transports et Grand-Paris

Dans l'esprit de ses promoteurs, le "Grand-Paris" était destiné à offrir un espace spéculatif autour de quelques zones privilégiées destinées à créer des pôles dits d'excellence au profit d'opérations de prestige.

Par rapport au projet initial, des progrès ont été obtenus par l'action, notamment celle des collectivités locales. Le réseau de transport desservira mieux les territoires. Cependant, notre agglomération est toujours tenue à l'écart.

Le transport étant le premier support du développement économique et de l'habitat, il nous appartient de défendre des services que la droite a négligés.

Cergy va bénéficier de l'implantation du port d'Achères et à l'est, Gonesse et Roissy seront les principaux pôles de développement du Val-d'Oise.

Pourtant, le bassin d'Argenteuil-Bezons (130 000 habitants) joint à celui du Parisis (90 000) est en prise directe avec la dynamique des Hauts de Seine et La Défense.

Argenteuil, troisième ville d'Île de France, constitue de longue date un foyer industriel innovant.

Avec l'agglomération Argenteuil/Bezons, il s'agit du troisième pôle d'emplois du département avec près de 29 000 salariés du privé et 44 000 emplois au total (chiffres du Comité d'expansion économique du Val d'Oise).

Les 3 zones d'activité, Rives de Seine, gare Argenteuil centre, Val Nord, méritent une desserte plus performante. C'est pourquoi nous accordons la plus grande importance aux infrastructures de transport dans ces zones et à leur valorisation.

Nous exigeons que leur financement soit assuré malgré la rigueur financière et en dépit des investissements consacrés au réseau de transport spécifiquement Grand-Paris.

Tous les moyens de transport doivent relever d'un service public, y compris le réseau de bus. La ville et la CAAB (Communauté d'agglomération Argenteuil Bezons) doivent refuser toute aide à

TVO en l'état et élaborer un plan de desserte fine des quartiers et des équipements publics, ainsi que des relations inter-banlieues.

Résultat de l'action des collectivités territoriales concernées dont la municipalité communiste d'Argenteuil, la réouverture aux voyageurs de la liaison ferrée en rocade entre Sartrouville et Noisy-le-Sec devait être effective dès 2004. Le manque de soutien ultérieur a enterré ce projet. L'échéance de 2030 est parfois évoquée, c'est inacceptable pour les habitants du secteur. Il faut agir pour sa réactivation ! Cette liaison de banlieue à banlieue présente de nombreux atouts :

- 76 000 voyageurs par jour.
- Correspondances avec l'ensemble des lignes RER, plusieurs lignes de métro et deux de tramway.
- Mise en relation de zones à forte activité économiques et desserte d'équipements publics importants.

Le tram vient d'arriver à Bezons après de longues années de lutte. La question de son prolongement jusqu'à la gare centrale se pose à nouveau.

Dans les années passées, un projet de prolongement de cette ligne avait été envisagé sur la RN 192 jusqu'au boulevard des Martyrs de Châteaubriant, desservant ainsi les zones d'activité de Sartrouville et se rapprochant de Cormeilles puis continuant par la gare d'Argenteuil Val, avant de rejoindre la gare du centre. Ce tracé nous paraît bien plus utile qu'un simple passage le long de la Seine jusqu'à la gare d'Argenteuil centre.

Ces nouveaux équipements sont d'autant plus nécessaires que le trafic sur la ligne J (Argenteuil-St-Lazare) est fréquemment perturbé. Les élus auront à cœur d'interpeller la SNCF sur cette carence.

Berges de Seine

Si nous voulons donner un caractère durable à un véritable projet urbain, nous devons exiger des garanties et rejeter les raccourcis et les emballements électoraux. Et au contraire, le concevoir dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la ville et de son bassin d'emplois.

Ce projet soulève des problématiques diverses et complexes. La circulation automobile n'est pas le moindre. Nous pouvons souhaiter espérer la fin du tout automobile, mais rien ne l'annonce et surtout pas l'expansion continue de la région parisienne. La RD 311 reste et restera un axe de circulation est/ouest important pour tout le bassin d'Argenteuil et au-delà. Mettre en cause sa capacité, c'est renvoyer dans d'autres voies, déjà très encombrées, le trafic actuel dont les poids lourds. Vu les difficultés à circuler dans la ville, il n'est pas souhaitable d'en rajouter.

- Le premier impératif consiste donc à préserver une bonne capacité d'écoulement du trafic en attendant une hypothétique diminution de celui-ci.
- Une solution passerait par un enfouissement de la chaussée avec les contraintes financières, juridiques et techniques (accès zone industrielle) que cela suppose.
- Autre donnée à ne pas négliger, la desserte par cette voie des zones d'activités à développer. Notre ville a besoin de favoriser la création d'emplois, source de richesse. Or, des espaces à mieux valoriser existent le long de cette voie. Une liaison rapide entre la gare du centre et le T2 serait un atout supplémentaire pour ces zones.
- Cette perspective pose aussi la problématique de l'accès du fleuve vers la ville. Il n'est pas incongru de croire et surtout de militer pour le retour du transport fluvial. Combien de camions pourraient sortir de nos routes ! Quelles économies d'énergie à faire à mieux utiliser ce mode de transport, qui outre la desserte des zones d'activité, mettrait le centre ville à quelques centaines de mètres des quais. S'il se veut durable, cet aménagement doit s'inscrire dans cette perspective.
- Enfin, l'accès aux berges du fleuve pour la promenade piétonne ou cycliste suppose aussi une réflexion comprenant des prolongements en amont et en aval du territoire d'Argenteuil, voire des passages sur l'autre rive, vers les parcs aménagés. La communauté d'agglomération s'y intéresse d'ailleurs, sous la forme d'une entente avec d'autres villes riveraines de la Seine, probablement, pour certains, avec l'arrière pensée d'une métropole digne d'un potentat.
- Le souhaitable étant défini, restera le possible. Et le choix se posera. Faire le moins cher possible, quitte à ce que la réalisation soit obsolète avant d'être terminée ou étaler dans le temps pour aboutir à un aménagement qui fera la fierté de nos descendants.

Au vu des contraintes et du caractère d'aménagement global de ce site, il est évident que ce projet ne relève pas de la responsabilité des seuls contribuables argenteuillais. La conception, son financement, sa conduite sont à inscrire dans un contexte régional. Nous n'accompagnerons ce projet que s'il bénéficie à l'ensemble des Argenteuillais, en refusant de faire n'importe quoi à n'importe quel prix sous prétexte d'élections.

Lutte contre les discriminations

Notre conviction nous conduit à militer pour garantir et favoriser le développement de la dignité de chacune et chacun, de toutes et tous. Nous serons vigilants sur la garantie des droits syndicaux sur le territoire de la commune et de la communauté d'agglomération. Aussi, nous agissons dans les directions suivantes :

- Mise en place d'un observatoire local sur les discriminations qui rend un rapport annuel et public au Conseil municipal.
- Partage du pouvoir : démocratie participative, comités d'usagers, conseils de quartier sous forme d'assemblées générales des habitants, soutien aux associations de locataires, de parents d'élèves et personnes démunies.
- Promouvoir le mouvement associatif et valoriser le bénévolat.
- Développer les services publics et la gratuité.
- Lutter pour l'accès aux droits, notamment des sans-papiers, sans domicile fixe.

Faire vivre une conception de la laïcité qui protège et développe la liberté de chacune et chacun et assure leur égalité de traitement par les politiques publiques. Défense et promotion de la laïcité comme moyen d'assurer la liberté de croyance et de non croyance, d'égalité entre les personnes et les genres, d'indépendance entre la sphère publique et la sphère privée, entre l'administration, le politique et le religieux. Si l'action de la collectivité locale doit permettre une meilleure connaissance des cultures, favoriser l'interculturel, voire la connaissance des faits religieux, toutes les questions culturelles doivent rester du ressort des communautés concernées et des individus.

Animer une campagne locale contre les violences faites aux femmes et lutte contre le sexisme.

Travailler sur la mémoire ouvrière, sociale, des quartiers, du colonialisme. La ville contribue au devoir de mémoire en favorisant la transmission, en particulier aux jeunes, du message des générations qui ont subi un passé douloureux et qui veulent pour les générations montantes, bâtir un avenir de paix, de compréhension, de fraternité. Nous nous félicitons que la date du 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie soit reconnue par l'État.

Une ville pour tous

Une ville pour tous s'occupe de son accessibilité. Les personnes en situation de handicap mental, moteur, psychique, sensoriel et leurs familles ont toute leur place dans la ville. Tout est mis en œuvre pour favoriser leur autonomie et leur participation pleine et entière à la vie locale. Notamment en :

- Veillant particulièrement à l'accessibilité de tous les projets de construction (logements, équipements, services), suivie par la mise en place d'une commission accessibilité aux équipements publics.
- Facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite au sein des gares.
- Poursuivant l'amélioration des cheminements piétons pour la circulation des personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents avec poussettes) abaissement des trottoirs, accès aux écoles entre autres.
- Réalisant des aménagements techniques (ex., feux sonores).
- Créant de nouvelles places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap et sensibilisation au respect des emplacements réservés.
- Développant des actions pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans les structures scolaires et périscolaires classiques.
- Encourageant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap par exemple en instituant une clause insertion dans les marchés publics et en montrant l'exemple dans les embauches dans les services de la commune et les établissements s'y rattachant.

Sécurité, prévention

La prévention est un volet privilégié d'une politique éducative.

Cette politique s'appuie sur un partenariat actif mené avec les associations, les travailleurs sociaux, les animateurs de quartier, la communauté scolaire et les clubs de prévention.

Elle implique de développer les politiques de prévention avec les clubs de prévention, le PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), le Service municipal de la jeunesse, la mission locale et de mettre en place un Fonds d'aide aux jeunes engagés dans un parcours d'insertion qui ne peuvent solliciter ou obtenir le soutien de leurs familles. La promotion d'initiatives par groupe de travail (vivre ensemble, incivilités) constitue un moyen utile d'intervention. Un autre instrument consiste à améliorer les capacités de centres médico-pédagogiques (CMP) à aider les personnes en difficulté psychologique. L'ouverture de permanences du conciliateur s'ajoute au dispositif. Ces actions tiennent compte de la place et du rôle des familles.

Elle passe aussi par la prévention à l'usage des drogues (alcool, toxicomanie...) reposant sur une stratégie d'information et d'alerte du public.

La sécurité qui est d'abord la responsabilité de l'État, est un droit pour tout citoyen. C'est pour cela que parallèlement aux actions de prévention menées avec un important réseau de partenaires institutionnels, associatifs, culturels et économiques, pour « mieux vivre ensemble », la ville doit développer toute une série d'actions au service de la tranquillité publique. Celles-ci s'articulent autour de la collaboration avec la Police nationale et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Les transferts de compétences ont abouti à la création des polices municipales. Réintroduites en force par la droite depuis 1999, puis reprises par la plupart des collectivités locales, elles ne remplissent pas le prétendu rôle de police de proximité et de prévention. Elles ont impliqué une augmentation des impôts locaux, sans diminution des impôts nationaux. Nous payons deux fois pour une sécurité qui reste insuffisante. Au regard des statistiques de la délinquance, la police municipale n'a pas apporté une meilleure réponse en matière de sécurité dans les villes où elle existe. C'est pourquoi nous souhaitons sa suppression avec reclassement des personnels, voire transfert vers la police nationale, avec remise à niveau de ses effectifs et de ses moyens, pour une police de proximité et non de contrôle au faciès et de répression.

Dans le même sens, le parc de vidéosurveillance municipale doit être fortement réduit. La surveillance vidéo doit rester limitée aux lieux pour lesquels cette technique présente une bonne efficacité : lieux publics, parcs de stationnement par exemple.

La synergie des actions menées en direction des victimes suppose l'élaboration d'un schéma d'aide aux victimes.

Enfin, le CLSPD doit rester de la compétence communale ; pas de transfert à l'intercommunalité.

Sport

Nous déclarons le sport comme relevant d'une mission de service public appuyée sur les quatre piliers du modèle sportif français :

- Éducation physique et sportive obligatoire de la maternelle à l'université avec des enseignants spécialisés. Développement des activités sportives de quartier avec des animateurs diplômés.
- Un véritable ministère des sports avec des moyens suffisants, au moins 1% du budget national.
- Une commune engagée, dont la compétence doit être maintenue avec un financement complémentaire de l'État pour les installations sportives.
- Mise en valeur et développement des clubs. Remise en conformité des terrains et équipements sportifs qui le nécessitent.

Ces moyens sont indispensables pour développer l'école municipale des sports, à un niveau suffisant. Pour travailler et échanger avec le mouvement sportif local pour sortir d'une conception de la concurrence et de l'élitisme, au profit de l'éducation populaire et du sport-santé.

Les associations sportives jouent un véritable rôle de cohésion sociale et intergénérationnelle dans les quartiers.

Nous favoriserons les manifestations sportives porteuses d'échanges et de valeurs conviviales et fraternelles.

Culture

Nous mettons la culture au cœur de notre projet politique parce qu'elle est la condition même de l'intervention citoyenne, de la démocratie. Notre choix de civilisation repose sur la capacité de la personne humaine à penser, agir, s'épanouir. La confrontation aux arts, aux sciences, à la réflexion permet de devenir un citoyen éclairé, exigeant et ouvert. Nous portons une attention toute particulière à la création, à la mise en relation entre les publics et les créateurs, les œuvres.

Faire du développement de la culture une priorité en direction des enfants (centre de loisirs, école, spectacles culturels plus nombreux). Aller vers la gratuité ou au minimum la tarification avec quotient familial des activités culturelles. Travailler et développer des initiatives pour favoriser la participation des couches les plus populaires aux activités culturelles (médiation culturelle dans les grands équipements comme dans les équipements de quartier, évaluation annuelle sur la base de l'évolution des inscriptions selon l'évolution de la participation des plus bas niveaux de quotient familial).

- Figuiers Blanc : ouvrir le centre culturel aux artistes locaux (formation, production). Réduire le taux de films commerciaux.
- Bibliothèques : nécessité de revoir la politique de sélection des titres et d'achat, en veillant à un meilleur équilibre entre les titres de divertissement et ceux plus culturels et porteurs de connaissances actuellement peu variés et disponibles.
- Conservatoire : développer les partenariats avec l'Éducation nationale (double cursus).
- Création d'un orchestre symphonique, avec chœur et harmonie.
- Doter chaque maison de quartier d'une chorale amateur.
- Maintenir et développer les conférences sur l'art contemporain.
- Rouvrir le musée municipal, rénové et mieux mis en valeur.
- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et industriel de la ville.

Retraités

Le retraité commence une vie nouvelle. Il devient maître de son emploi du temps. D'où la nécessité de trouver d'autres occupations. Beaucoup le font en devenant bénévoles auprès du monde associatif (51% des retraités le font "par habitude", pour « servir à quelque chose » et sont davantage visibles du fait de leur disponibilité. De nombreux retraités sont en recherche d'activités (culture, loisirs, spectacles, voyages, sport). D'où la nécessité pour une collectivité de mettre en œuvre des activités à contenu varié répondant à ces demandes.

- L'Université Inter âges doit garder son caractère universitaire, répondant à une demande constante depuis plusieurs décennies.
- Découverte du patrimoine, théâtre, concerts...
- D'autres formes d'activités sont à proposer (jeux de société, loisirs créatifs, peinture, informatique, aquagym, gym douce, marche, danse, yoga, jeux de boules, ateliers équilibre, etc.).
- Le succès des repas de fin d'année et la remise des colis plaide pour le maintien de ces très anciennes et bonnes traditions.

La collectivité doit prendre toutes dispositions pour faciliter physiquement l'accès à ces activités avec des dispositifs du type transport accompagné (et/ou covoiturage créant la solidarité) aussi bien pendant la journée que le soir, permettant la pratique des activités surtout culturelles. En effet, les transports en commun ne fonctionnent pas actuellement pour le retour le soir des activités culturelles proposées par la municipalité.

Elle doit aussi proposer une tarification permettant aux bénéficiaires de modestes retraites de pratiquer les activités proposées.

Toutes ces activités contribuant à la mise en relation dès l'arrivée en retraite doivent être mises en œuvre pour tous les retraités qui le désirent et en particulier pour ceux ayant le plus de difficultés à se déplacer (handicap physique, sensoriel). Des dispositions doivent être prises pour que l'évolution physique ou relationnelle, liée ou non à l'âge, puisse permettre aux personnes qui le souhaitent de rester chez elles (portage de repas, aide à domicile pour l'entretien du logement quotidien, petits travaux, et/ou accompagnement, etc.).

Tous ces dispositifs doivent assurer des conditions optimales d'accueil et de relations humaines et conviviales. Elles doivent rester financièrement abordables pour toutes les personnes retraitées quelque soit leur âge, leur potentiel physique et leurs revenus.

Une politique ambitieuse supposera de revaloriser les missions du CCAS en direction des retraités et personnes âgées, en tenant compte des ressources de chacun (application du quotient familial). D'autres actions sont demandées, prévention santé, héritage, conseils divers. Chacune se justifie et doivent venir en plus du programme initial. Dans ce domaine comme en d'autres l'opinion des usagers mérite d'être écoutée.

Une ville solidaire

Nous voulons, à tous les niveaux des collectivités ou au plan national et européen donner un nouvel essor à la solidarité entre les peuples. Ces actions permettent aussi d'aider nos concitoyens à se libérer des fantasmes xénophobes et du repli sur soi.

Nous proposerons de développer des actions de solidarité, qui contribuent aussi au vivre ensemble en luttant ensemble. La réalité de nos quartiers, mais aussi de nos villes, de notre pays, c'est un brassage de populations différentes à chaque époque, bénéficiant des différents apports des régions comme du monde. Tous font partie du peuple d'aujourd'hui. Nous voulons favoriser sa mise en mouvement solidaire. Cela suppose de combattre toutes les divisions, les tentatives de fonder les rapports sociaux sur l'origine ethnique. Ce "diviser pour régner" ne vise qu'à sauver les intérêts égoïstes des puissants en entravant la capacité d'action de la société.

L'action solidaire des élu(e)s et des collectivités, les coopérations décentralisées, font avancer la compréhension de l'autre et de son cheminement, de sa culture, et les combats pour la paix. Cette solidarité se construit aussi dans les luttes communes pour la réussite scolaire, pour la rénovation de la cité, l'exigence d'embauche des jeunes sans discrimination, et le droit de vote pour tous les résidents étrangers, et pas seulement pour ceux issus de l'Union européenne. Le tout forme simplement le bien vivre ensemble. La solidarité, la fraternité, c'est l'antidote au grand piège de l'affrontement identitaire.

Nous proposons des relations internationales ou de jumelage qui favorisent les relations entre les populations et non pas seulement entre les institutions. Des actions de solidarités en soutien à la Paix et l'indépendance des peuples (Palestine, Sahraoui, etc.). Notre ville a un long passé de relation avec ce dernier peuple. Son combat est loin d'être terminé. Il a encore besoin de nous.

Conclusion

L'avenir ne se prévoit pas, il se construit. Ce projet est notre pierre à l'édifice. Il en appelle bien d'autres. Heureusement, nous savons tous qu'entre le passé où sont nos souvenirs, l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs.

Alors soyons fous : préparons l'avenir !